

## La machine à remonter le temps : LA DÉBÂCLE FINANCIÈRE

En mars 2016, le Réseau anti-arnaques mentionnait le témoignage d'une consommatrice ayant découvert la multiplication des commandes effectuées par sa mère auprès de multiples catalogues de la vente à distance : 167 commandes en 2014 pour un montant total de 5 115 €, et 107 commandes en 2015 pour un montant de 2 930 € (*cette baisse étant directement liée à la vigilance de la fille sur le courrier reçu*).

Malheureusement, le procédé est bien connu, et reste d'actualité :

- ⇒ un ciblage sur les personnes âgées ;
- ⇒ l'annonce d'un gain à un tirage au sort ;
- ⇒ l'incitation, voire l'obligation, à effectuer une commande d'articles (*produits de santé, biscuits, friandises*) ;
- ⇒ une relance téléphonique pour insister sur le gain en instance.

Régulièrement, le Réseau anti-arnaques reçoit des témoignages de personnes découvrant, chez leurs parents, l'existence de multiples produits souvent inutiles, commandés au prix fort avec l'objectif de recevoir le lot gagné.

Le plus souvent, il s'agit de situations peu aisées à gérer : la difficulté de prélever les plis publicitaires ou de retirer les moyens de paiement, le déni ou l'addiction de la personne âgée face aux propositions publicitaires, les accusations portées (*la personne âgée accusant ses enfants de s'intéresser uniquement à la succession*), la difficulté morale et administrative d'initier une procédure de protection judiciaire de type tutelle.

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)